

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1349 rendant exécutoire la délibération n° 397/6° L du 29 juin 1967 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis habilitant le Chef du Territoire à donner son aval à un emprunt de deux millions de francs Djibouti contracté par le «Parachute-Club de Djibouti »

n° 1349

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juillet 1967

Numéro JO
n° 8 du 05/07/1967

Date du numéro
5 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 397/6eL du 29 juin 1967 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis habilitant le Chef du Territoire à donner son aval à un emprunt de deux millions de francs-Djibouti contracté par le « Parachute-Club de Djibouti ».